

tion des remparts : le général intervint, mais vainement. Enfin après de nombreux pourparlers, les démolisseurs consentirent à suspendre l'opération pendant deux jours, pour laisser à l'Administration le temps d'organiser régulièrement cette œuvre de destruction. A cette occasion, le citoyen Emmanuel Arago fit afficher l'arrêté suivant, dont le style reflète parfaitement les idées du moment :

« Au nom du peuple ! attendu que, s'il importe à la ré-
« publique française de conserver à la ville de Lyon
« toute sa force et tous ses moyens de défense, il im-
« porte également au gouvernement du peuple de ne pas
« laisser plus longtemps debout et menaçantes contre le
« peuple des murailles fortifiées, construites par la mo-
« narchie entre Lyon et la Croix-Rousse, à l'époque où
« la monarchie préméditait d'anéantir les travailleurs
« républicains ; attendu que la destruction de ces mu-
« railles détestées se lie d'ailleurs intimement au projet
« de construction d'une plus vaste enceinte au delà du
« vallon de la Boucle, défendant à la fois la Croix-
« Rousse et Lyon, deux villes sœurs dont la réunion est
« depuis longtemps demandée par tous les citoyens ; le
« commissaire du gouvernement provisoire dans le
« Rhône arrête : L'enceinte fortifiée qui s'élève entre
« Lyon et la Croix-Rousse sera démolie, à l'exception
« du fort Saint-Jean, jugé indispensable à la défense
« commune, et des casernes nécessaires au service de
« la république. Par dispositions ultérieures du gouver-
« nement provisoire, les terrains et bâtiments de cette
« enceinte seront utilisés dans l'intérêt du peuple. L'exé-
« cution du présent arrêté est confié au génie militaire,
« dont le travail commencera lundi 6 mars. L'ordre